

[Voir cet email dans votre navigateur](#)

[Accéder au site de l'Office de Tourisme](#)



Istres Tourisme à vos côtés

L'Office de Tourisme d'Istres vous présente une nouvelle newsletter destinée aux acteurs touristiques et économiques de notre destination.

Parce que l'actualité de nos métiers est riche et éclectique
et que nos échanges sont primordiaux.

A LA UNE



Agenda des manifestations et idées sorties sur www.istres-tourisme.com

L'Office de Tourisme répertorie et actualise en temps réel le calendrier des manifestations prévues à Istres. Cet été, Feria, Nuits d'Istres, Jeudis étoilés et Fêtes d'Istres seront notamment au programme. N'hésitez pas à le diffuser auprès de votre clientèle et sur vos supports de communication.

[Voir les grands évènements](#)

Besoin de contenus ? Demandez-nous !

Vous souhaitez réaliser une mise à jour de votre site internet, de vos brochures ou alimenter vos réseaux sociaux avec du contenu séducteur et attractif ? Nous disposons de films, photos et textes valorisant notre Destination Istres en Provence alors contactez-nous !

Rappel : si vous avez des photos et informations à nous faire passer sur votre établissement, nous les mettons à jour en temps réel sur notre base de donnée Apidae et site internet avec une large diffusion.

[Nous contacter](#)

Votre Espace Pro

ARTICLES

Présentation du Label Clef Verte

Le label Clef Verte, 1er label de tourisme durable pour les hébergements touristiques et les restaurants, est développé par Teragir. Destiné aux hébergeants touristiques principalement, retrouvez la présentation du label et de la démarche par Provence Tourisme

[Voir le webinaire](#)

Observatoire en Ligne

Fréquentations hôtelières, fréquentations touristiques, offre d'hébergement, origines des vacanciers ... Explorez les données recueillies & analysées par le service Observation de Provence Tourisme.

[Consultez](#)

Rappel : DECLALOC pour vous déclarer en ligne

Conformément à l'application de la loi numérique et le décret d'application N°2017-678 du 28 avril 2017, adopté par la commune le 01 janvier 2018, les loueurs de meublés de tourisme ou de chambres d'hôtes sont dans l'obligation de se déclarer préalablement afin d'obtenir un numéro d'enregistrement pour les locations de courte durée. Pour vous mettre en conformité avec la loi, vous devez vous déclarer en ligne sur le site : www.declaloc.fr. Le service Administration de l'Office de Tourisme est à votre disposition pour plus de renseignements.

[Nous contacter](#)

Comment classer votre hébergement ?

Déclaration & classement des meublés de tourisme : propriétaires loueurs, cette page est faite pour vous. Porvence Tourisme vous aide dans vos démarches.

[Voir l'article](#)

Voir tous les articles liés au e-tourisme

VOTRE OFFICE

Nous étions présent au salon du Tourisme Mahana Lyon avec les offices de tourisme de Martigues et Salon de Provence.

Voir l'actualité

L'Office de Tourisme remporte le challenge des territoires insoupçonnée avec son produit "Une Odysee en Provence", porté avec les offices de tourisme de Martigues, Salon-De-Provence et Miramas. Le Challenge des territoires insoupçonnés avait pour objectif d'inciter les organismes institutionnels de tourisme à créer des offres responsables, limitant l'impact

carbone, favorisant l'expérience et la rencontre
et permettant l'étalement des flux touristiques et
accessibles en mobilités douce.pour Une Odyssée
en Provence

Voir l'actualité

Actus des partenaires

Les vacances arrivent ! L'Office de Tourisme vous propose de nombreuses sorties et découvertes commentées avec son opération "Istres Tourisme, le CLUB" pour cette fin avril ou avec nos jeux de piste grandeur nature à travers la ville !

Le programme complet "Istres Tourisme, le CLUB"

[Accéder au site de l'Office de Tourisme](#)



Office de Tourisme d'Istres
30 allée Jean Jaurès - 13800 Istres
04 42 81 76 00
tourisme@istres.fr

Ouvert du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Et les dimanches et jours fériés
de 10h à 13h en période estivale.

Vous recevez cette newsletter car vous êtes un professionnel du territoire sur la ville d'Istres.
Pour vous désinscrire, [cliquez ici](#).

[Voir notre politique de protection des données personnelles \(RGPD\)](#).